

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Régine GOURDIN - Roland BLUM représenté par Albert GUIGUI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Sandrine D'ANGIO représentée par Antoine MAGGIO - Patrick GHIGONETTO représenté par Patrick BORE - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Daniel HERMANN - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Vincent GOMEZ - Guy MATTEONI représenté par Laurent LAVIE - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Martine VASSAL représentée par Marine PUSTORINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Alain CHOPIN.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 005-191/14/CC

■ Approbation des conventions type de vente d'eau brute et de vente d'eau potable

DEASV 14/11182/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La principale ressource en eau de la Communauté Urbaine est le Canal de Marseille. Construit durant la première moitié du XIXème siècle, ce canal est la ressource, parfois unique, en eau brute pour 36 communes des Bouches-du-Rhône, dont 17 communes de Marseille Provence Métropole.

En 2012, la totalité des prélèvements dans la Durance s'élevait à 184,5 millions de m³.

Par délibération AGER 001-607/13/CC du 31 octobre 2013, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le contrat de Délégation de Service Public de l'eau et ses annexes, établi pour une durée de 15 ans.

Ce contrat définit le tarif général en matière de vente d'eau brute et d'eau potable en gros pour la part délégataire. Par ailleurs, le Conseil Communautaire du 26 juin 2014 approuve concomitamment la part communautaire qui s'appliquera à compter du 1^{er} juillet 2014 pour les ventes en gros d'eau brute et d'eau potable à l'extérieur du périmètre de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine Provence Métropole, en tant que délégant du service public de l'eau, et ses clients, les collectivités locales (communes, groupement de communes, établissements publics de coopération intercommunale,...) ou personnes morales privées le cas échéant, doivent définir leur relation en matière de vente d'eau brute et de vente d'eau potable par l'établissement de conventions.

Ces conventions type reprennent ainsi leurs obligations respectives comme les modalités de fourniture d'eau brute et d'eau potable, les règles applicables aux souscriptions, les conditions de mise à disposition de l'eau, des branchements et des compteurs, mais aussi, la détermination des dotations, les conditions de facturation et de règlement des redevances et enfin, leur durée.

Les conditions financières appliquées aux clients découlent de la convention de Délégation de Service Public de l'eau qui a été approuvée par délibération AGER 001-607/13/CC du 31 octobre 2013.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Civil ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant sur la création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AGER 001-607/13/CC du 31 octobre 2013 portant sur l'approbation du contrat de Délégation de Service Public de l'eau et de ses annexes ;
- La délibération du 26 juin 2014 relative à l'actualisation des tarifs communautaires de l'eau au 1^{er} juillet 2014.

Sur le rapport du Président,

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'approuver la convention type de vente d'eau brute et la convention type de vente d'eau potable.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention type ci-annexée relative aux obligations respectives en matière de vente d'eau brute.

Article 2 :

Est approuvée la convention type ci-annexée relative aux obligations respectives en matière de vente d'eau potable.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer toutes les conventions qui seront conclues avec les communes et établissements publics de coopération intercommunale suivants : La Roque d'Anthéron, Cornillon, Coudoux, Vitrolles, Ventabren, Cabriès, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Plan-de-Cuques, Saint-Cyr, les Pennes-Mirabeau, Martigues, Aubagne, la Penne-sur-Huveaune et la Communauté d'Agglomération Agglopolo Provence ; les organismes suivants : AFUL Générale Pont Royal, Golf Vaudrans, Camp de Carpiagne, ASA Aubagne, Lafarge Granulats Provence et Golf Vernegues ainsi que les propriétaires riverains du Canal.

Article 4 :

Les recettes seront constatées au budget annexe de l'Eau : Sous-Politique F160 – Nature 70128.

Pour l'achat d'eau brute de la commune de Plan-de-Cuques, les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Eau : Sous-Politique F160 – Nature 6051 – Code Gestionnaire 3DEAEP.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Equipements communautaires
Eau - Assainissement

Roland GIBERTI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014